

AVIGNON EN FESTIVAL

**La Ville se mobilise pour
accueillir les festivaliers**



AVIGNON

Du 4 au 25 juillet, Avignon entre en Festival !

Comme chaque année la Ville d'Avignon mobilise l'ensemble de ses services afin d'accompagner l'accueil de plusieurs centaines de milliers de visiteurs et festivaliers. Circulation, stationnement, sécurité font l'objet d'une attention particulière pour garantir à tous un cadre de vie agréable et un déroulement serein de cet événement majeur.

Mise en œuvre de mesures spécifiques de circulation du 4 au 25 juillet de 12h à 2h : plan de piétonnisation et accès réglementé, répondre à la nécessité de sécuriser les piétons et faciliter les déplacements doux face à une fréquentation accrue dans le centre historique de la ville pendant le festival.

L'accès au centre-ville est limité et la circulation est modifiée pour les automobilistes. La circulation des véhicules terrestres à moteur, y compris les deux roues motorisées, est interdite sur certaines voies, conformément à l'arrêté municipal - n° 26-AT-0497.



CIRCULER

INTRA-MUROS : COMMENT ENTRER ET SORTIR DE 12 H À 2 H

- **4 portes dédiées aux entrées :**
Thiers, Saint-Michel, République, Saint-Dominique
- **7 portes dédiées aux sorties :**
Saint-Joseph, Saint-Lazare, Limbert, Magnanen, Saint-Charles, l'Oulle, Saint-Dominique
- **3 portes fermées et réservées aux secours :** Ligne, Rhône, Saint-Roch

Nouveauté

La porte de la Ligne est ouverte **de 2 h à 12 h** uniquement pour les véhicules qui circulent d'Ouest en Est (depuis le pont Saint-Bénezet vers Saint-Lazare) et souhaitent entrer intra-muros. Cette mesure vise à faciliter l'accès au nord d'Avignon le matin.

En dehors des services de police et de secours, seuls les riverains et usagers enregistrés auprès du CIRAPS* ont l'autorisation d'accès.

INTRA-MUROS : COMMENT CIRCULER DE 12 H À 2 H

La rue de la République est interdite à la circulation (accès secours uniquement) dès 11h.

Zones piétonnisées avec circulation automobile réglementée sur tout le reste de l'intra-muros.

Certaines bornes automatiques sont « bloquées » en position haute de 12 h à 2 h sauf :

- bornes rue de la République bloquées **dès 11 h** pour éviter les livraisons tardives et protéger le public
- bornes rues Agricol Perdiguier et de la Bourse en position basse 24 h/24, avec mise en impasse, pour faciliter l'accès aux usagers

Les bornes sont équipées d'interphones reliés au CIRAPS* 24 h/24.

STATIONNER

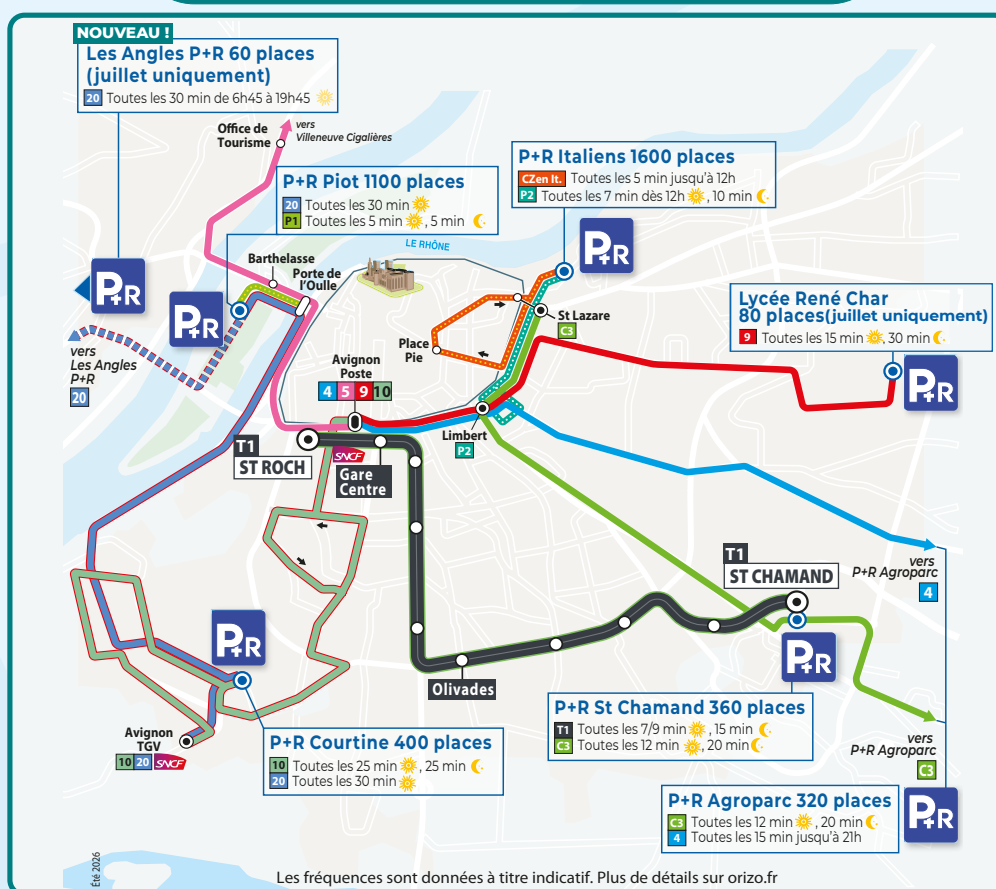
PLUS DE 4 000 PLACES DE PARKING

- Parking-relais avec navettes gratuites et régulières vers l'intra-muros : Piot, Italiens (horaires : orizo.fr)
- Parking Festival : Foire, avenue de la Trillade/place du marché Croix-des-Oiseaux, Mairie annexe Sud Rode, Épi

Stationnement des deux-roues motorisés

- Allées de l'Oulle
- Rues Saint-Charles et Ferruce
- Rue Thiers (devant l'inspection Académique)

LES PARCS RELAIS - P+R



P+R PIOT Parking GRATUIT P1 • 20 • NC	P+R ITALIENS Parking GRATUIT CZen • P2 ITALIENS	P+R COURTINE Parking GRATUIT 10 • 20 • 30	P+R AGROPARC Parking GRATUIT C3 • 4 • 22	NOUVEAU ! P+R LES ANGLES Parking GRATUIT 20 P+R L. RENÉ CHAR Parking GRATUIT 9 Du 3 au 25 juillet 2026 uniquement
--	---	--	---	---

P+R ST CHAMAND Parking payant / GRATUIT* T1 • C3 • 12 • 14 22 • 30	TARIFS Parking SEUL 5 € la journée Parking + ORIZO 2,50 € la journée + 1 aller-retour Tram / Bus Parking + STADE NAUTIQUE 2 € la journée	GRATUITÉ DU PARKING POUR LES DÉTENTEURS D'UN : ✓ Abonnement orizo ✓ Ticket 10 voyages ✓ Ticket journée
--	--	---

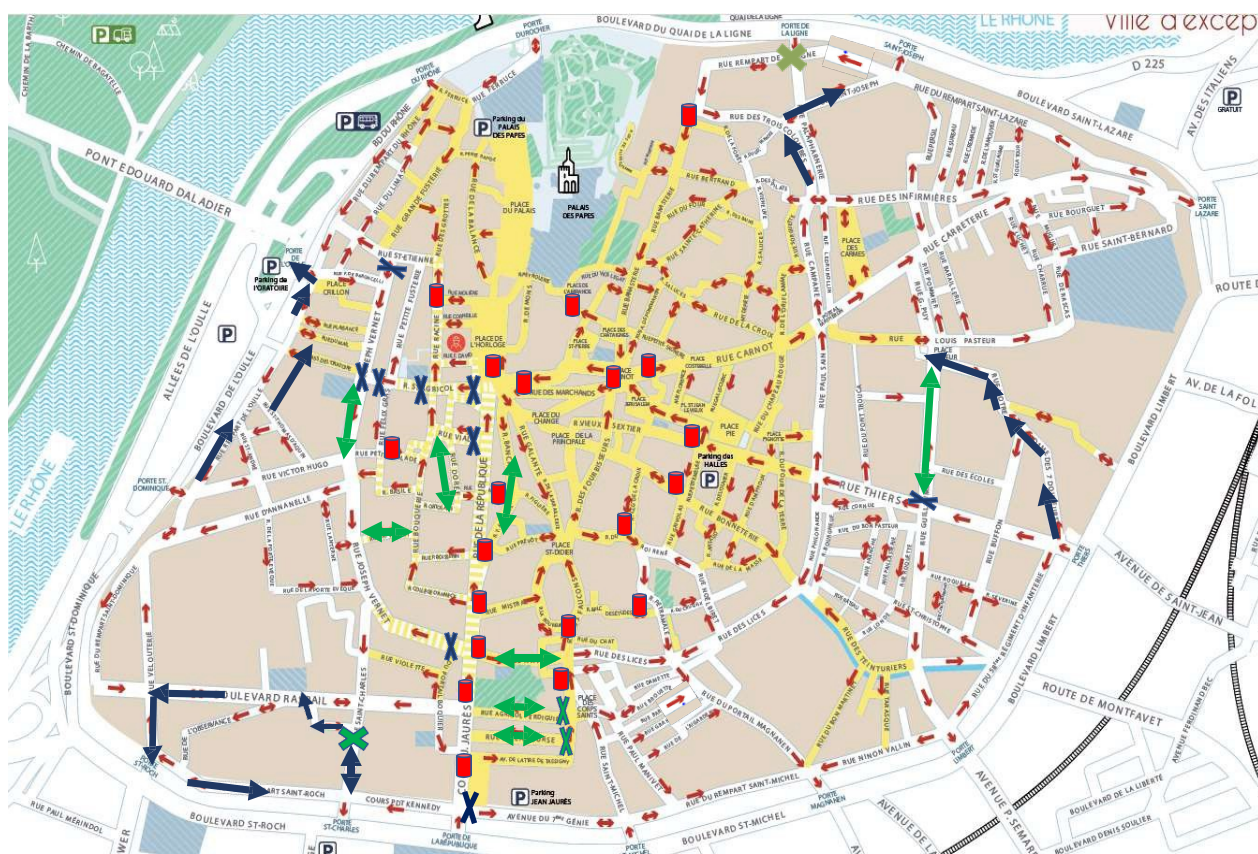
Centre d'Information et de Régulation des Aires Piétonnes et du Stationnement

Joignable 7j/7 et 24 h/24 au
04 90 80 83 83 ou 04 13 60 50
96 (ligne dédiée au festival) ou via
CIRAPS@mairie-avignon.com

Accueil du public du lundi au
vendredi, de 8 h 30 à 18 h à l'Hôtel
de Ville, place de l'Horloge

L'accès, en voiture, dans l'intra-muros
est autorisé à l'ensemble des personnes
résidant ou possédant un garage (IM), des
professionnels de santé effectuant des soins
à domicile, des gérants de commerces en
centre-ville, des artisans intervenant en
urgence munis du droit dépannage urgent
et des personnes, sur présentation d'un
justificatif, atteintes d'un handicap, ayant
un rendez-vous médical ou une location
saisonnière. Enregistrement préalable
obligatoire de la plaque d'immatriculation
auprès du CIRAPS.

FESTIVAL D'AVIGNON 2026 Dispositif Global de filtrage et de circulation



Porte fermée



Porte fermée de 12h00
à 02h00 uniquement



Sens de circulation
modifié ou conseillé



Double sens toute la
période du festival



Double sens de
12h00 à 02h00



Bornes de régulation de
12h00 à 2h00



fermeture de
12h00 à 02h00



fermée toute la
période du
festival